

Edition : **Avril 2024 P.7**
 Famille du média : **Médias professionnels**
 Périodicité : **Trimestrielle**
 Audience : **15000**



Journaliste : -
 Nombre de mots : **527**

REFLETS ET NUANCES

REP BÂTIMENT

Sols souples : quelles solutions de reprise d'ici 2025 ?

La gestion de la collecte des déchets des produits et matériaux de construction (Responsabilité Elargie du Producteur-REP Bâtiment) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Par le biais d'une écocontribution, elle permet d'organiser et de financer la reprise gratuite des déchets des entreprises du bâtiment. La filière de reprise des revêtements de sol textile, linoléum et caoutchouc ne sera opérationnelle qu'en 2025. Quelles solutions d'ici là ?



Entrée en vigueur en 2023, la REP Bâtiment transfère le coût de prise en charge des déchets du détenteur vers le metteur sur le marché de produits et matériaux. Des éco-contributions sont donc appliquées sur les produits et matériaux de construction pour financer la filière REP Bâtiment et ainsi la reprise gratuite, petit à petit, des déchets de chantier. Pour les entreprises de finition, alors que la reprise gratuite des revêtements de sol PVC (hors sol sportif multi-matériaux et gazon synthétique) est bien entrée en vigueur en 2023, les revêtements de sol textile, linoléum et caoutchouc ainsi que les revêtements muraux ne seront repris gratuitement qu'en 2025. Toutefois, il existe des solutions alternatives de reprise. Notons que ces solutions, en évitant la mise en décharge des déchets, permettent de réduire l'empreinte environnementale des chantiers, facilitant ainsi les objectifs des certifications de type HQE® - LEED - BREEAM et de s'inscrire dans les exigences de la démarche HQE.

Optimum, un service complet de reprise des moquettes usagées

Précurseur, le dispositif Optimum propose un service clé en main payant de collecte des déchets de sols textiles usagés en pied de chantier ou au dépôt et leur transport jusqu'au centre de traitement industriel dédié. Un Certificat de Valorisation des déchets est fourni, assurant la traçabilité des opérations de valorisation des matériaux auprès des maîtres d'ouvrage. Sont acceptés : les moquettes en fin de vie issues des chantiers du bâtiment, de type dalles et moquettes en lés, déposées avec peu de ragréage, les chutes de coupe textiles, les tapis et les thibaudes (feutres textiles).

Disposés sur des palettes de 100 à 150m² selon le cahier des charges Optimum, les déchets sont collectés partout en France continentale, grâce à un maillage logistique complet et sept plateformes à Paris (93), Orléans, Lyon, Marseille, Narbonne, Bordeaux et Rennes.



Optimum est un dispositif éprouvé, une alternative opérationnelle en attendant la mise en place effective de la REP Bâtiment pour valoriser ses déchets dans une démarche éco-responsable.

+ Plus d'infos : www.recyclage-moquettes.fr

Les programmes de reprise des fabricants : Forbo, Gerflor et Tarkett

Les trois majors des sols souples ont mis en place chacun une solution de reprise de produits de pose et de dépose non collés, sur chantier et dépôt, selon leur propre cahier des charges : Tournesol pour Forbo, Seconde vie pour Gerflor et Restart pour Tarkett. Les déchets collectés sont recyclés et réintégrés dans le processus de fabrication.

Ces programmes ont vocation à perdurer même après la mise en place de la REP Bâtiment. Totalement gratuits, ils évitent les coûts de transport dans le cadre de la reprise sur chantier ou en entrepôt, demandés par les éco-organismes. ●

+ Pour plus d'informations, contactez votre fabricant.